



ARRÊTE MUNICIPAL n° 2026_AC_019
Portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules
Travaux de raccordement aux réseaux - 382 route des Perriers

Le Maire de la commune de BOËGE,

Vu le Code de la route,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande présentée le 12/03/2026 par Madame Laure GERVAIS, représentant l'entreprise GERVAIS Gilles – ZA les Tattes – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à hauteur du 382 Route des Perriers pour réaliser des travaux de raccordement aux réseaux d'une nouvelle construction.

ARRÊTE

Art. 1er. –

Du mardi 7 avril 2026 - 08h00
Au vendredi 10 avril 2026 – 17h00

La « Route des Perriers » à hauteur du numéro 382, sera fermée à la circulation pour permettre les opérations précitées (hors véhicules de chantier).

Art. 2. – En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les deux sens par le « Chemin des Biolles ». La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise pour la sécurisation et l'application des présentes dispositions.

Art. 3. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Boège ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Boège ;
- Les services techniques de la Commune de Boège ;
- L'Entreprise.

Fait à Boège, le 30 mars 2026

Le Maire,
Julie NOVEL VERDAN

